



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

Le 18 février 2026

ARRETE DU MAIRE

N° URB.2026-03

OBJET :
DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE
M. JOHAN GALLET
1^{ER} ADJOINT

Le Maire de la commune de BELLEGARDE

Vu les articles L 2122-18 à L 2122-20 du Code Général des Collectivités territoriales, relatifs aux conditions générales d'exercice du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°20-010 du conseil municipal en date du 23 mai 2020, relative à la création de 8 postes d'adjoint,

Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 23 mai 2020 relatif à l'élection de M. Johan GALLET 1^{er} adjoint au maire,

Vu l'arrêté n° DIR/2020/003 en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Johan GALLET 1^{er} adjoint,

Vu l'arrêté municipal en date du 20 septembre 2023, modifiant la délégation de fonction et de signature de M. Olivier RIGAL,

Considérant le mandat de M. Juan MARTINEZ, Maire de la commune, à la présidence de la communauté de communes Beaucaire-Terre d'Argence et la nécessité de maintenir une séparation des pouvoirs entre les autorités territoriales,

Considérant la nécessité de compléter la délégation de fonction et de signature de M. Johan GALLET, 1^{er} Adjoint,

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. Johan GALLET, 1^{er} Adjoint, à titre temporaire et uniquement pour la signature de la déclaration d'intention d'aliéner les parcelles cadastrées A 838 et A 839, situées au lieudit « les ruisseaux de Sauzette » et soumises au droit de préemption simple de la commune.

ARTICLE 2 : le présent arrêté prendra effet dès l'accomplissement des formalités suivantes :

- Dépôt auprès de Monsieur le Préfet du Gard,
- Notification à l'intéressé,
- publié sur le site de la ville le 19/02/2026

L'intéressé,

le 18/02/2026



Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde